

# VAE

## VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE



### DESCRIPTIF DE LA VAE POUR LES MÉTIERS DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

La VAE est un droit individuel instauré par la loi de modernisation sociale du 17/01/2002 et inscrit dans le code du travail. Depuis le 21/12/2022, la VAE s'organise autour d'un nouveau dispositif modernisé, simplifié et sécurisé (loi n°2022-1598).

La VAE constitue un moyen d'obtenir tout ou partie d'un diplôme par la reconnaissance de compétences. Toutes les activités passées peuvent être prises en compte, à condition d'être **en rapport avec le diplôme visé** : expériences personnelles et professionnelles, bénévolat, participation à des activités de volontariat, sport de haut niveau, etc.

Le candidat peut acquérir par la VAE tout ou partie du diplôme. Le jury peut attribuer la totalité du diplôme s'il juge que le candidat a acquis des compétences nécessaires au regard du référentiel professionnel du diplôme visé. Il peut également ne valider qu'une partie des connaissances acquises par le candidat.

Depuis 2022, le candidat peut présenter en VAE l'ensemble d'un diplôme ou choisir un ou plusieurs blocs de compétences à certifier.

### INFORMATIONS PRATIQUES

#### Délais d'accès :

- Salariés du privé et demandeurs d'emploi : entrées permanentes dans le dispositif par le biais du portail dédié (<http://vae.gouv.fr>)
- Salariés du public : Polaris Formation organise 2 à 3 démarrages dans l'année.

#### Tarifs

Selon l'expérience, le dispositif et le niveau de diplôme.

#### Financement

- Salariés du privé et demandeurs d'emploi : France VAE rassemble le financement auprès de différents acteurs publics et privés : CPF, OPCO (salariés), Région / Pôle Emploi, Transition Pro...
- Pour les salariés de la fonction publique : CPF ou OPCO

### OBJECTIFS DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA VAE

L'accompagnement est une aide méthodologique apportée au candidat à la VAE avec les objectifs suivants :

- Aider le candidat à repérer et décrire les activités développées au cours des expériences professionnelles ou bénévoles
- Faciliter l'expression du candidat et l'aider à expliciter ses expériences
- Aider le candidat à se positionner vis-à-vis des situations qu'il présente
- Accompagner la rédaction du livret

### MÉTHODES MOBILISÉES

Alternance de temps collectifs et individuels :

- **Collectifs** réalisés par les formateurs de Polaris Formation
- **Rdv individuels** : réalisés par un accompagnateur référent

Analyse de pratique et entretien d'explicitation.

#### L'accompagnement VAE

C'est un parcours individualisé qui fait appel à une ou plusieurs des modalités suivantes :

- Accompagnement individuel : entre 0 et 20h
- Accompagnement collectif : entre 0 et 30h
- Immersion (stage)
- Formations : 0 à 70h

#### Taux de satisfaction des candidats en 2023 :

- Modalités d'apprentissage : 100%
- Relations avec l'équipe pédagogique : 100%
- Cadre de vie : 100%

**POUR EN SAVOIR  
PLUS SUR LA VAE**



## PRÉ-REQUIS

Toute personne ayant une expérience en lien avec le diplôme visé, qu'elle soit ou non en situation d'emploi, peut accéder à la VAE.

**Salariés du privé et demandeurs d'emploi** : Cette expérience peut avoir été exercée de manière continue ou non. Activités professionnelles salariées, non salariées, bénévoles, de volontariat et les stages pratiques en formation initiale ou continue, sans minimum de temps global d'activité.

**Salariés du public** : justifier d'au moins un an d'expérience en lien avec le diplôme visé, qu'elle soit ou non en situation d'emploi, exercée de manière continue ou non. Activités professionnelles salariées, non salariées, bénévoles, de volontariat et stages pratiques en formation initiale ou continue (la durée des activités réalisées hors formation doit être supérieure à celle des activités réalisées en formation).

## DIPLÔMES CONCERNÉS

Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale / Educateur Spécialisé / Technique Spécialisé / de Jeunes Enfants / Conseiller en Economie Sociale Familiale / Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale / Technicien d'Intervention Sociale et Familiale / Moniteur Educateur / Accompagnant Educatif et Social / Assistant Familial

## TAUX D'OBTENTION

Année 2023	Dossiers déposés	validation totale	validation partielle
ES	17	65%	18%
ME	8	75%	25%
AES	5	80%	20%
EJE	1	100%	0
Caferuis	2	50%	50%
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>70%</b>	<b>21%</b>

## DÉMARCHE À SUIVRE

**Salariés du privé et demandeurs d'emploi** : le candidat se connecte sur le **portail de la VAE** (<http://vae.gouv.fr>) et démarre un parcours. Il indique quel diplôme il vise en VAE, quelle est son expérience et quels sont ses objectifs. Enfin il choisit un organisme pour mettre en œuvre l'accompagnement. Si le candidat choisit Polaris Formation comme organisme d'accompagnement, un architecte accompagnateur de parcours prendra contact avec lui pour un positionnement et l'élaboration d'un parcours individualisé.

**Salariés du public** : le candidat remplit un livret de recevabilité auprès du **Rectorat** (diplôme de l'Education Nationale) ou de l'**ASP** (diplômes de la DREETS) en fonction du diplôme visé (Livret I). Le Rectorat ou la DREETS notifie la recevabilité de sa demande au candidat dans un délais de 2 mois après le dépôt de la demande.

Le Pôle Ressources de **POLARIS** organise une **réunion d'informations** facultative sur le parcours V.A.E, les dispositifs d'accompagnement et les modalités de financement (dates sur le site Internet de Polaris Formation).

Le candidat est accompagné sur une période de **6 à 8 mois**.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une fois terminé, le livret de présentation des acquis du candidat est adressé par Polaris (salariés du privé) ou par le candidat (salariés du public) au Rectorat ou à la DREETS.

La fin de la formation est sanctionnée par le passage devant un jury du Diplôme d'Etat délivré par le Rectorat ou la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

Nature de l'entretien : oral de 30 à 45 minutes avec un jury composé d'un formateur et d'un professionnel du secteur

## NOS PARTENAIRES

### Rectorat de Limoges

Service du DAVA  
13, rue François Chénieux  
87031 – LIMOGES  
Tél. : 05.55.11.41.18

### ASP

Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine  
UNACCESS - Délégation VAE  
Service instruction de la recevabilité  
8 Place Maison Dieu - CS 90002  
87001 Limoges Cedex 1  
Tél. : n° azur 0809 540 540

## LIEU DE FORMATION

POLARIS Formation, site d'Isle :  
2, rue du Buisson à Isle

## CONTACTS

par le site internet :

[www.polaris-formation.fr](http://www.polaris-formation.fr)

par courriel :

[s.faviere@polaris-formation.fr](mailto:s.faviere@polaris-formation.fr)

par courrier :

POLARIS Formation  
2 rue du Buisson  
BP n°10 - 87170 ISLE

par téléphone :

05 55 12 29 92

Responsable du pôle Parcours et VAE :

Vincent ENRICO

Secrétaire : Sabine FAVIERE

Décembre 2023

N° Déclaration : 74870000187



[www.polaris-formation.fr](http://www.polaris-formation.fr)

